

## **Conventions d'Etude et de veille foncière présentées pour avis au Bureau du 12 octobre 2018**

- VU le Décret n°98-923 du 14 octobre 1998 modifié, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération n°17-168 du conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2017 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général,

Je soussigné, Alain KERHARO, Directeur Général par intérim, suite à la délibération n°B18/092 par laquelle le Bureau en date du 12 octobre a rendu un avis favorable, approuve les conventions d'études et de veille foncière et avenants dont la liste est annexée à la présente décision.

Il sera rendu compte au prochain Conseil d'Administration de l'approbation de ces conventions.

**Le Directeur Général par intérim**

**Alain KERHARO**

Pour le Préfet de la Région  
Auvergne-Rhône-Alpes  
et du département du Rhône  
par délégation,  
Le Secrétaire général pour les  
affaires régionales

**18 OCT. 2018**

Guy LÉVI

## Conventions d'études et de veille foncière soumises au Bureau Réunion du 12 octobre 2018

Convention d'Etudes et de Veille Foncière avec les Partenaires	Axe du PPI	MOTIF D'EXAMEN PREALABLE EN BUREAU					Durée si # 4 ans	Etudes : montant en K€	Charge EPORA %	AVIS Bureau
		Absence PLU- SCOT	ICPE	SRU	Travaux mise en sécurité	Autre				
Convention d'Etudes et de Veille Foncière - Commune de Berrias et Casteljau et Communauté de Communes Pays des Vans - Cave coopérative (07C006)	<b>1</b>	<b>X</b>						<b>20</b>	<b>80</b>	FAVORABLE
Convention d'Etudes et de Veille Foncière - Commune de Saulce-sur-Rhône et Montélimar Agglo - Auréatex (26C011)	<b>1&amp;2</b>	<b>X</b>	<b>X</b>					<b>70</b>	<b>80</b>	FAVORABLE
Convention d'Etudes et de Veille Foncière - Commune de Châteauneuf-sur-Isère et Valence Romans Agglo - Hôtel Beauregard (26E050)	<b>1</b>					<b>X</b>		<b>20</b>	<b>50</b>	FAVORABLE
Convention d'Etudes et de Veille Foncière avec la Commune de Crémieu et la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné - La vraie croix - EZT (38A024)	<b>2</b>	<b>X</b>	<b>X</b>					<b>30</b>	<b>80</b>	FAVORABLE
Convention d'Etudes et de Veille Foncière - Commune de Saint-Pierre de Chandieu et Communauté de Communes de l'Est Lyonnais - Cœur de Village (69B057)	<b>2</b>	<b>X</b>						<b>30</b>	<b>50</b>	FAVORABLE